



AREC

Bulletin
de liaison
N°53
Octobre
2008

Plaine de France – Pays de France

Bulletin édité à 1500 exemplaires

SOMMAIRE

- 1- Le mot du Président
- 2- L'aide à l'insonorisation.
- 3- Manifestation au Trocadéro.
- 4- Etude épidémiologique en Ile de France.
- 5- Le 30^{ème} anniversaire de l'AREC
- 6- Renouvellement de la CCE.

1- Le mot du président :

Une rentrée difficile



Cet été il n'y a pas que l'activité aérienne qui a été soutenue. Le calendrier a été particulièrement chargé pour tous : les instances officielles, les élus, les associations. Récemment, nous étions nombreux à nous plaindre qu'il n'y avait plus de concertation mais depuis le début des vacances, les réunions, les contacts se sont succédés : étude épidémiologique, charte du développement durable, commission consultative de l'environnement, ACNUSA, DGAC etc... Nous pensons que les dates fixées pour la charte du développement durable et le Grenelle de l'environnement y sont pour quelque chose et ce n'est pas pour nous déplaire. Nous constatons néanmoins que ce qui nous avait été promis pour septembre ne nous est pas encore parvenu, mais ce qui nous inquiète le plus c'est le contenu de ce que l'on va nous présenter.

- Quelles seront les mesures qui nous seront soumises ?
- Répondront-elles aux demandes que nous avons formulées ?

- Tiendront-elles compte du message des Elus au Trocadéro concernant les vols de nuit ?

Comme d'habitude nous restons prudents en espérant que les messages que nous avons passés seront pris en compte. Ensuite, si des mesures nous sont favorables, il nous reste à espérer qu'elles seront appliquées.

Le Président : **Michel Tournay**

2- L'aide à l'insonorisation :

A plusieurs reprises, nos bulletins d'information ont fait état de cette possibilité d'aide financière qui est offerte aux riverains exposés aux nuisances aéroportuaires. De nombreuses questions nous sont souvent posées et il est utile de refaire le point sur ce dossier en répondant aux principales questions :

- *Que veut dire PGS, PEB, CCE, CCAR, TNSA, etc. ?*
- *Comment obtenir une aide ?*

Le PGS (Plan de Gêne Sonore)

Le PGS est un document délimitant, aux abords d'un aéroport, des **zones de bruit à l'intérieur desquelles les riverains peuvent demander une aide financière** pour l'insonorisation de leur habitation. Le PGS tient compte du trafic actuel et du trafic estimé à très court terme.

Le PEB (Plan d'Exposition au Bruit)

Le PEB est un document d'urbanisme qui fixe les règles de construction en fonction des prévisions d'exploitation de l'aéroport long terme (10 ans minimum).

Il détermine des zones à l'intérieur desquelles les constructions sont interdites ou simplement encadrées.

La CCAR Commission Consultative d'Aide aux Riverains

Cette commission est composée de 18 membres issus des 3 collèges du Comité Permanent : professions aéronautiques, élus et associations. L'AREC fait partie de ce 3^{ème} collège (*Voir article sur la CCE Commission Consultative de l'Environnement dans ce bulletin*). La CCAR se réunit 4 fois par an et traite, à chaque séance, pour Roissy, environ 400 dossiers de demande d'aide.

Deux conditions à remplir pour obtenir cette aide ?

- **L'antériorité de la construction.** Le logement doit avoir été construit avant la publication du PEB dans la zone concernée

- **La localisation** par rapport au périmètre du PGS de 2004.

Les réponses à ces 2 questions peuvent être communiquées soit par le service d'aide aux riverains

d'Aéroports de Paris (N° Azur 0 810 87 11 35) soit par le service de l'urbanisme de la mairie.

D'où proviennent les fonds ?

La TNSA (*Taxe sur les Nuisances Sonores Aéronautiques*) est payée par **les compagnies aériennes** en fonction des vols qu'elles effectuent à partir de Roissy. Cette taxe est calculée à partir de différents critères qui sont la masse au décollage, le groupe acoustique de l'avion et, surtout son créneau horaire de survol : jour, soir et nuit.

Modification des règles de calcul de la TNSA

Les décrets et arrêtés de décembre 2007 modifient sensiblement le dispositif de calcul de la TNSA.

Pour Roissy, la modification des coefficients de modulation aboutit à un montant global sensiblement identique **mais la création d'une tranche horaire du soir (18 h / 22 h)** plus lourdement taxée aura, à terme, un effet d'incitation à utiliser plus souvent les créneaux de jour nettement moins taxés.

Exemple :

Un Airbus A340, du groupe acoustique « 5a », aura un coefficient de modulation de :

- **Coeff. 1** de 6 h à 18 h
- **Coeff. 3** de 18 h à 22 h
- **Coeff. 6** de 22 h à 6 h

Le montant de la taxe sera donc de **46 € le jour, 138 € en soirée et 276 € la nuit**

Quelques chiffres pour Roissy :

- Le PGS concerne **60 communes** et **64000** logements
- Montant global annuel de la TNSA **30 M €**
- En 2007, les travaux ont pu être engagés pour **3357 logements** soit un montant de **26,62 M€**.

Notre conclusion sur ce dossier.

Des progrès ont été réalisés mais il y a encore des améliorations à apporter pour plusieurs raisons.

Tout d'abord le nombre de dossiers qui vont être soumis à la CCAR va croître rapidement. Ensuite il faudra, de plus en plus, faire face au mécontentement des riverains

qui verront leur dossier refusé parce que leur logement est situé juste en dehors de la limite du PGS. Certes, il faut bien établir des règles et définir des limites géographiques mais, par exemple, lorsqu'une commune est concernée par le PGS à 90% il serait logique de décider que 10% d'habitations restantes soient prises en compte.

En outre, le PGS de 2004 a été établi en fonction du trafic 2004 et du trafic à court terme.

En 2009, le moment sera sans doute venu d'ouvrir à nouveau ce dossier pour tenir compte de l'évolution de l'activité aérienne et surtout des prévisions d'accroissement dans les toutes prochaines années.

Notre préoccupation rejoint celle de nombreux élus confrontés à ce problème.

3- Manifestation du Trocadéro :

Le samedi 20 septembre 2008 de nombreux élus de 94 communes soumises aux nuisances aériennes de Roissy et Le Bourget se sont rassemblés sur le parvis du Trocadéro pour voter symboliquement une délibération contre le trafic nocturne. Cet événement avait été préparé depuis de nombreuses semaines par la table ronde des élus et les associations des départements concernés.

Il s'agissait d'un conseil municipal géant pour un vote solennel contre les vols de nuit. Avec cette manifestation d'un nouveau genre, c'est un signal fort que les organisateurs ont voulu faire passer aux pouvoirs publics afin de parvenir à une réduction des nuisances sonores dans un premier temps et, à plus long terme, à un arrêt total des vols de nuit.

Une large campagne d'information avait été organisée ces dernières semaines auprès des communes des secteurs concernés par chaque association locale. Pour les territoires de la Plaine de France et du Pays de France, l'AREC avait organisé, le 10 septembre à Montsoult, une réunion des élus pour les sensibiliser et les inciter à soutenir cette action. Nous notons avec satisfaction que ce message a été entendu puisque 25 communes de ces 2 secteurs ont participé à ce rassemblement malgré un calendrier particulièrement chargé en cette rentrée de septembre.

La délibération pour l'arrêt des vols de nuit qui a été votée symboliquement par les 94 communes présentes sera reprise et votée officiellement dans chaque commune les semaines à venir. Nous avons pu noter que plusieurs communes l'avaient déjà votée dès la rentrée.

AREC

Les journaux, la radio et la télévision ont largement couvert cet évènement. Les principaux arguments évoqués étaient :

- L'aéroport de Roissy C D G est le site aéroportuaire le plus chargé en Europe sur la période 22 h 00 / 6 h 00
- Le trafic de nuit sur Roissy représente en moyenne 168 mouvements par nuit répartis sur 2 doublets de pistes.
- La population impactée par les vols de nuit dans le PEB autour de la plateforme est de 622 000

habitants. Plus de 2 millions de personnes sont survolées à moins de 3000 mètres d'altitude.

- L'OMS (organisation mondiale de la santé) préconise un sommeil réparateur de 8 heures consécutives sans que le bruit dans la chambre à coucher ne dépasse 45 dB
- D'autres villes européennes comme Londres ou Francfort ont réussi à trouver des solutions pour diminuer le trafic aérien la nuit.



De nombreux Maires de notre secteur sous notre pancarte AREC

Chacun reconnaît que le vote symbolique de cette délibération par 94 communes a été un succès mais on a quand même noté une opinion discordante dans la déclaration de Yannick PATERNOTTE, Député Maire de Sannois, qui s'oppose au couvre feu total la nuit à ROISSY. En fait, il accepterait l'idée d'un couvre feu mais **sur le seul doublet Sud** (la vallée de Montmorency) **avec le report de tous les vols sur le doublet Nord** (pistes 1 et 2) qui concerne le secteur de la Plaine et du Pays de France dont nos communes font partie !

Inutile de préciser que l'AREC s'oppose fermement à une telle proposition qui consisterait à sacrifier une partie de la population en déplaçant simplement les trajectoires.

Nous demandons la réduction des nuisances et non pas leur déplacement



Derrière Marianne et le drapeau les Elus attentifs pendant la lecture de la délibération

4- Etude épidémiologique en Ile de France :

Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, M. Pierre Mutz, vient de confier, au docteur Hubert Isnard, coordonnateur scientifique de la Cellule interrégionale d'épidémiologie d'Ile-de-France (CIRE - Institut de veille sanitaire – Direction régionale des affaires sanitaires et sociales), la mission de concevoir et réaliser un dispositif de surveillance de l'impact du trafic aérien des trois plates-formes aéroportuaires franciliennes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget sur la santé des populations riveraines. Il s'agit du dispositif SURVOL.

Les participants

L'ensemble des acteurs, et tout particulièrement les riverains, seront parties prenantes des différentes étapes de réalisation des études de façon à répondre au mieux à leurs attentes et leur permettre de s'en approprier les résultats. L'objectif de cette mission est défini par le plan régional santé environnement .

Les buts visés par le dispositif SURVOL

Le système de surveillance vise à mesurer dans le temps l'état de santé des riverains. Résolument ambitieuse, la démarche concerne les trois principales plates-formes aéroportuaires d'Ile-de-France, alors que les études publiées à ce jour en France et à l'étranger intéressent généralement un seul aéroport.

- **Le volet environnemental**, mené en partenariat avec BRUITPARIF et AIRPARIF, permettra d'estimer les expositions des riverains au bruit et à la pollution

atmosphérique selon leur origine (trafic aérien, trafic routier, trafic ferroviaire).

- **Le volet épidémiologique** vise à mesurer l'impact du bruit et de la pollution atmosphérique sur la santé des riverains à l'aide d'indicateurs : crises d'asthme, troubles du sommeil, gêne, qualité de vie, etc.

- **Un comité de pilotage** associant les élus, les associations, les professionnels et l'Etat et un comité scientifique a été mis en place le 28 janvier 2008. Il aura pour mission d'assurer le suivi des travaux de ce dispositif de veille, inscrit dans la durée. L'AREC fait partie de ce comité de pilotage. Une 2^{ème} réunion de ce Comité s'est tenue le 8 juillet et la prochaine est prévue en octobre 2008.

- Quelques chiffres

Zone d'étude (Air et Bruit) pour Roissy et Le Bourget :

- Nombre de communes concernées : **211**
- Superficie totale de la zone d'étude : **1009 km²**
- Population concernée par l'étude : **1 600 000 h.**

- Durée probable de l'étude : **2009 2010 2011**
- Coût global estimé pour ces 3 années **2 400 000 €**
- Publication des résultats d'analyse : **2012 à 2015**

- Notre conclusion

Notre association note avec satisfaction qu'une enquête épidémiologique va enfin prendre en compte à la fois les nuisances sonores et la pollution atmosphérique.

Elle déplore toutefois que cette étude ait tant tardé à être entreprise. En effet, si les résultats ne sont pas exploités avant 2015, pendant ces 7 années le trafic aura considérablement augmenté et alors les

mesures seront d'autant plus difficiles à mettre en place.

5- Le trentième anniversaire de l'AREC :

Le 11 avril 2008 l'association AREC Plaine de France célébrait son 30^{ème} anniversaire à la salle polyvalente de Montsoul. Plus de cent personnes assistaient à cette fête parmi lesquels M. Henri d'ABZAC Sous Préfet de Sarcelles, M. Didier ARNAL Président du Conseil Général, M. Rachid ADDA représentant le Conseil Régional, M. Yanick PATERNOTTE Député Maire de Sannois, M. Pierre Yves HUERRE, Chef de mission à la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), M. Jean Claude LUGA responsable de la Maison de l'Environnement de ROISSY, les Conseillers Généraux Robert DAVIAUD et Daniel DESSE ainsi que de nombreux Maires de la Plaine de France et du Pays de France.

Nous avons présenté une rétrospective des actions menées depuis 30 ans et rappelé les démarches longues et difficiles des premières années pour obtenir une reconnaissance et faire valoir les revendications des riverains survolés par des avions très bruyants dans les années 70 /80.

Née au départ sous la trajectoire de la Plaine de France (d'où son nom) l'association ne regroupait au début que quelques communes autour de la Croix verte mais progressivement, avec le rapide développement de l'activité de l'aéroport, d'autres communes ont rejoint l'association et, aujourd'hui, c'est plus de 50 communes de la Plaine de France et du Pays de France qui soutiennent les actions de l'AREC.

Au cours de toutes ces années, l'AREC a participé à toutes les manifestations, à Roissy, à Paris, à Strasbourg, à Bruxelles, organisé des réunions publiques d'information et lancé des campagnes de sensibilisation auprès des populations survolées. L'AREC a toujours été présente dans toutes les

commissions qui traitent des problèmes des nuisances aériennes.

- **Notre mot d'ordre** : Ne pas pratiquer la politique de la chaise vide !
- **Notre objectif** : Sauvegarder l'environnement dans nos communes

Après cette rétrospective nous avons présenté succinctement un bilan des ces démarches ininterrompues.

Après 30 ans d'actions soutenues et de participations à tous les niveaux, il faut admettre que des améliorations ont été apportées, même si celles ci sont encore insuffisantes et souvent trop tardives :

- *L'accélération du programme de remplacement des avions bruyants.*
- *L'arrêt de la progression du trafic de nuit et un début d'allègement entre 0 h et 5 h 00*
- *Le relèvement des altitudes d'approche (mesures récentes)*

- *Un début d'expérimentation des procédures d'atterrissage moins nuisantes: descentes lisses*
- *L'augmentation du montant des amendes pour les infractions aux règles de la navigation aérienne.*
- *Le relèvement du montant des aides à l'insonorisation*
Le nombre de logements concernés est passé de 16 000 à 64 000.

L'AREC ne prétend pas que ces résultats sont à porter au crédit de notre seule association. Il s'agit du travail en commun des associations, des élus et des partenaires du monde de l'aviation.

Mais il y a encore beaucoup à faire !

Il ne faut pas baisser les bras !

L'AREC poursuivra son action avec la même détermination et la même persévérance.



*Célébration du 30^{ème} anniversaire de l'AREC
Monsieur le Sous Préfet de Sarcelles et Monsieur le Président du Conseil Général
entourés de nombreux élus et du représentant de la DGAC*

6- Renouveau de la CCE :

Et bien oui, je sais, vous êtes nombreux, chers adhérents et sympathisants de l'AREC à savoir ce qu'est la C.C.E (Commission Consultative de l'Environnement) de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle, mais voyons son actualité.

Donc, ladite C.C.E par l'intermédiaire de laquelle redescendent vers les intéressés, les décisions ministérielles, ou par laquelle les riverains de l'aérodrome, via les associations, font connaître leurs réclamations ou leur mécontentement au sujet des

nuisances aériennes, est composée de trois collèges de 30 représentants chacun.

- 1) **Professions aéronautiques** : Représentants des personnels, représentants des usagers de l'aérodrome et des compagnies aériennes, représentants de l'exploitant : Aéroports de Paris
- 2) **Elus** (Représentants des communautés de communes ou d'agglomérations, représentants des communes, représentants du conseil régional de l'Ile de France et représentants des conseils régionaux des départements concernés.)

3) **Associations** de riverains de l'aérodrome et associations de protection de l'environnement concernées par l'environnement aéroportuaire.

La C.C.E à été réunie le 11 juillet dernier à l'initiative de Monsieur le Préfet de la Région Ile de France, avec une nouvelle composition, compte tenu du nouveau plan d'exposition au bruit (P.E.B) approuvé par arrêté inter préfectoral du 3 avril 2007, et des élus en place suite aux élections municipales de Mars 2008.

L'AREC est représentée à la C.C.E avec 2 titulaires et 2 suppléants.

Titulaire : **Michel TOURNAY et Jean COHUAU**
Suppléants : **Lucette COHUAU et Michel DELACHAT**

Lors d'une suspension de séance accordée par Monsieur le Préfet, les associations présentes sont convenues, à l'amiable, d'une représentation au comité permanent de 6 titulaires et 6 suppléants, comme prévu dans les textes. (Voir organigramme ci dessous)

L'AREC obtient 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

Titulaire : **Michel TOURNAY**
Suppléant : **Jean COHUAU**

Nous serons donc présents à toutes les réunions, à la C.C.E, au comité permanent et, de ce fait, également présents à la C.C.A.R (Voir article sur la C.C.A.R dans ce bulletin) de manière à pouvoir comme par le passé défendre nos justes revendications avec la même détermination et l'opiniâtreté qui sont et seront toujours les nôtres.

Le Vice Président : Jean COHUAU

PREFECTURE DE REGION COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT

COMITE PERMANENT

↓
↓
GROUPE de
TRAVAIL
(éventuel)

↓
↓
COMMISSION
CONSULTATIVE
D'AIDE aux RIVERAINS

Renouvellement ou nouvelle adhésion à l'AREC

Mr,Mme,Mlle :

Nom :.....Prénom.....

Adresse.....

CP.....Ville.....Tel.....

J'adhère à l'AREC et je joins un chèque de.....€ (minimum 10€) pour l'année

Merci de retourner cette adhésion accompagnée du chèque à :

Mr Roger DANJAN

Trésorier de l'AREC

9, rue aux Loups

95560 MONTSOULT

Δ Renouvellement

Δ Nouvelle adhésion

(cocher la case)